

La ville d'Antony (92) lauréate du prix Hauts-de-Seine 2030 du Département

Mardi 17 juin dernier, Georges Siffredi a remis à la Ville d'Antony le prix Hauts-de-Seine 2030 pour son projet concernant le réaménagement du Bois de l'Aurore », lors de la cérémonie des MeDDaïlles qui s'est déroulée à la Seine Musicale.

Cette première édition du prix Hauts-de-Seine 2030, organisée par le Département des Hauts-de-Seine, a remplacé le précédent prix de l'innovation urbaine. Cette nouvelle édition s'inscrit dans la trajectoire de Développement Durable que se fixe le Département pour les 6 années à venir.

Antony récompensée

Antony est lauréate du prix Hauts-de-Seine 2030 dans la catégorie « Adaptation », pour le réaménagement du bois de l'Aurore, parmi les trois autres : inclusion, coopération ou cadre de vie.

Pour rappel, le bois de l'Aurore, parc de 2,7 hectares, est une petite forêt naturelle située au sud-est de la Ville dans le quartier des Rabats. Lors d'un violent orage en juin 2018, l'espace vert a subi une coulée de boue, a été très fortement endommagé et a dû fermer ses portes. Les intempéries ont mis en évidence la vulnérabilité de ce parc qui s'étend sur un dénivelé de 18 mètres et présente un sol argileux peu perméable et saturé en eau. Il a rouvert ses portes en novembre 2021 suite aux études, diagnostics, conception du projet et travaux.

S'adapter aux enjeux climatiques

Le réaménagement a pris en compte les suggestions émises par les habitants lors de visites participatives.

Le réaménagement du bois de l'Aurore a poursuivi 7 objectifs : gérer les eaux pluviales décennales, préserver la ressource en eau, créer un îlot de fraîcheur en ville, sauvegarder l'équilibre écologique et la biodiversité locale, permettre un entretien écologique du parc, aménager le parc avec un mobilier responsable et valoriser la démarche entreprise qui fait de la zone la plus haute du bois un Espace Boisé Classé (EBC).

L'adaptation du bois avec la création d'un réseau hydrologique, a permis la réduction des coûts futurs liés aux dégâts lors d'intempéries. Les travaux techniques ont créé un système de noues et

mares qui ralentissent le courant, retiennent les eaux pluviales et protègent contre l'érosion des sols.

L'aménagement a également permis de rendre les bois accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet a eu un impact positif sur le développement de la Ville en impulsant un plan d'actions pour végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics (végétalisation de toutes les cours d'écoles sur 10 ans), la désimperméabilisation du cimetière et le réaménagement du parc Heller...

Votre contact

Béatrix Coupeau-Audic

Chargée des relations presse - Direction de la communication

Mairie d'Antony

01 40 96 73 43

beatrice.coupeau-audic@ville-antony.fr